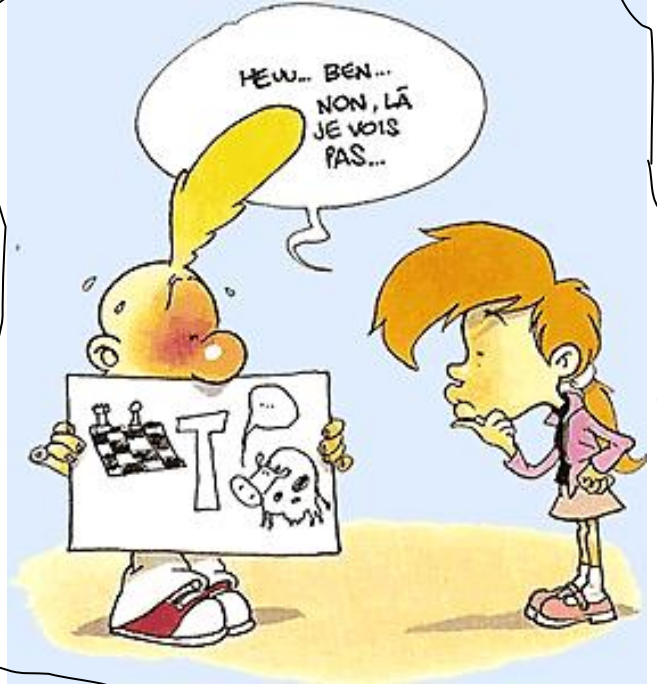


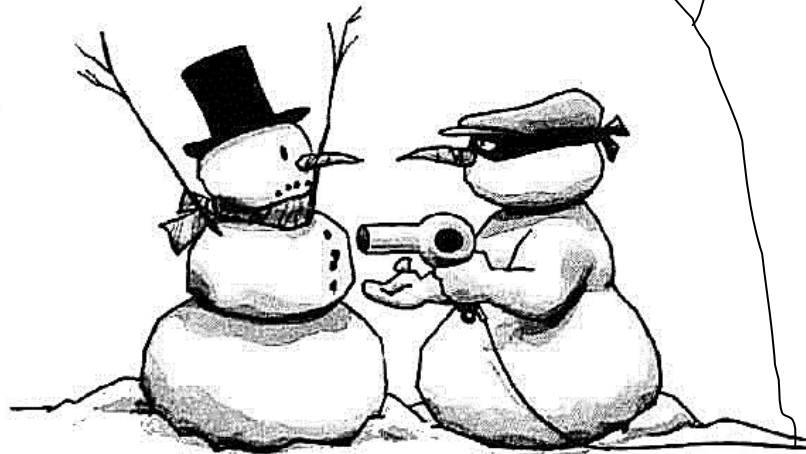
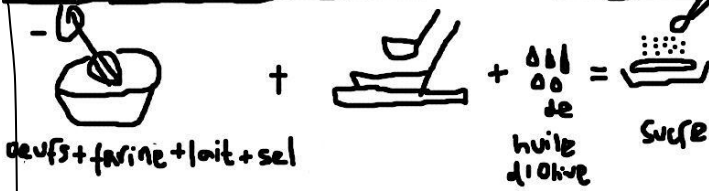
LA PETITE GAZETTE



LES CRÊPES



- 0000 oeufs
- 0000 farine
- 0000 lait
- sel
- huile d'olive



FÉVRIER 2013

SOMMAIRE

Communauté de Communes du Pays Issigeacois p.1/2/3

Municipalités du Canton : Informations diverses p.4

Issigeac	p.4/5
Conne-de-Labarde	p.6
Monsaguel	p.7
Monmadalès	p.7
Boisse	p.7
Faurilles	p.7
Colombier	p.8
Faux	p.8
Saint Léon d'Issigeac	p.8
Saint-Cernin-de-Labarde	p.9
Plaisance	p.9
Bouniagues	p.10/11
Saint-Perdoux	p.11
Sainte-Radegonde	p.11
Monmarvès	p.11
Bardou	p.11
Saint-Aubin-de-Lanquais	p.12
Montaut	p.13

Informations du canton p.13

Paroisse St Martin des Vignes	p.13
Dépôt des articles de la Petite Gazette	p.13
Agrafage de La Petite Gazette	p.13
Service de Garde des pharmacies Février/Mars 2013	p.14
Service de Garde des Médecins	p.14
Calendrier trimestriel des permanences de Mme ALLAIN	p.14
Liste des assistantes maternelles du canton	p.14
Déchetterie d'Issigeac : Horaires d'HIVER	p.14
Répertoire	p.15

Municipalités du Canton : Informations communes p.16

SMBGD : Nouvelles cartes d'accès aux déchetteries	p.16
---	------

Associations et Manifestations du canton p.16

Issigeac – Ecole Primaire	p.16
Issigeac - Aînés Ruraux	p.16
Issigeac – Union Athlétique Issigeacoise	p.17
Sainte-Radegonde	p.17
Colombier	p.17
Saint-Aubin-de-Lanquais	p.18
Saint-Cernin-de-Labarde	p.18
Faux	p.19/20
Bouniagues	p.20/21

Quoi de neuf à l'Office du Tourisme p.21

Collecte Ordures Ménagères : dernières modifications.

Désormais, la collecte des sacs jaunes sera faite en même temps que les sacs noirs, donc toutes les semaines, pour les communes de **Bardou, Boisse, Faurilles, Monmarvès, Montaut, Monsaguel, St Léon d'Issigeac, St Perdoux et Ste Radegonde**. Le jour de collecte reste inchangé.

A compter du 1^{er} mars 2013, la collecte sur la commune de **Plaisance** sera réalisée au porte à porte ou en bout d'allée. Tous les containers seront supprimés. Le jour de collecte reste le jeudi.

Suite à la décision des élus de **Faurilles**, il n'y a que cette commune qui reste avec une collecte en containers collectifs.

Hors circonstances ponctuelles (camion en panne, retard sur la tournée), lors d'intempéries importantes (neige, chaussées verglaçantes) et de l'interdiction de circuler des camions de plus de 3,5 T, il n'est pas envisageable par notre prestataire de reporter une tournée, compte tenu de leur planning hebdomadaire.

Il est donc demandé aux habitants de retirer leurs sacs pour les représenter la semaine suivante.

Pas de changement pour les autres communes du territoire.

Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.

TAXE DE SEJOUR

Il est rappelé à chaque hébergeur (chambres d'hôtes et gîtes) que la taxe de séjour doit être prélevée pour le compte de la CCPI auprès de tous les touristes passant une nuit sur le territoire. Cette ressource est destinée à conforter l'action en matière de tourisme. Les tarifs sont appliqués par personne et par nuitée de séjour en fonction du type et du classement de l'hébergement (étoiles).



ZOOM sur ... le groupe Economie

Guide-annuaire des professionnels :

Ce projet de guide-annuaire, initié par le groupe Economie du CDST a plusieurs objectifs :

- *Recenser l'ensemble des acteurs économiques du territoire,
- *Apporter aux habitants une information pratique sur les professionnels,
- *Favoriser l'attractivité du territoire.

Le groupe de travail étudie déjà les différentes formules en termes de contenu et de support(s). Emmanuel Szwed, agent de la CCPI sera en charge de ce dossier « Annuaire des professionnels du Pays Issigeacois » en lien avec la micro- signalétique sur le territoire.

Avis aux entreprises : prochainement vous allez recevoir un questionnaire de présentation de vos activités. Sans votre participation nous ne pourrions pas élaborer ce document. Merci de le compléter et de nous le renvoyer, daté et signé à la Communauté de communes du Pays Issigeacois avant le 15 février.

A vos Agendas

Des idées pour améliorer vos conditions de vie ? Des projets qui vous tiennent à cœur ? ...alors n'hésitez pas à rejoindre les groupes ! Le planning des réunions vous sera communiqué prochainement. Pour vous inscrire, il vous suffit de contacter le secrétariat de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois au 05.53.57.24.54 ou par e-mail : cc.paysissigeacois.marie-lhoste@orange.fr.

A très bientôt.



Groupe Associatif-Rencontres du CDST

Le groupe Associatif Rencontres travaille activement sur différents projets et notamment :

Des outils du territoire pour le territoire !

- Réflexion sur les besoins des associations et des habitants dans le cadre d'un projet de construction de locaux associatifs par la CCPI.
- Elaboration d'une liste détaillée de toutes les associations.
- Création d'un calendrier des manifestations.



Afin de vous faire part de l'avancée de ces différents projets, les responsables associatifs sont cordialement invités à une réunion d'information qui se tiendra :

le 21 février à 20 h30, salle du conseil à Issigeac.

Ordre du jour :

- Présentation des projets du groupe Associatif Rencontres du CDST
- Calendrier de réservation du chapiteau

Cette réunion est ouverte à l'ensemble des associations. Votre participation est importante, venez nombreux !

A vos Agendas

Des idées pour améliorer vos conditions de vie ? Des projets qui vous tiennent à cœur ? ...
... alors n'hésitez pas à rejoindre les groupes !

Le planning des réunions vous sera communiqué prochainement. Pour vous inscrire, il vous suffit de contacter le secrétariat de la Communauté de Communes du Pays Issigeacois au 05.53.57.24.54 ou par e-mail : cc.paysissigeacois.marie-lhoste@orange.fr.

A très bientôt.



Rappel des consignes de tri des déchets recyclables

Aide Mémoire des **Nouvelles Consignes** de TRI par l'Association « Les TRI Tout ».

Voici un tableau récapitulatif des nouvelles consignes de tri des déchets recyclables (poche jaune) (01/03/2012) qui permettent une simplification du geste de tri et améliorent le taux de recyclage des emballages ménagers.

1. PREALABLE	
<ul style="list-style-type: none"> • Toujours vider le contenu ; inutile de laver (économie d'eau) ; • Ne pas imbriquer les boîtes, les poches etc. les uns dans les autres ; • Si sur l'étiquette du produit, il y a noté « produit corrosif » ou « dangereux » (tête de mort) alors mettre dans les déchets ultimes, sac noir. <p style="text-align: center;"><i>En cas de doute, mettre dans le sac noir.</i></p>	
2. SAC JAUNE	3. SAC NOIR
<p><i>4 Grandes familles d'emballages :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Emballage acier et aluminium ;</i> • <i>Emballage carton et cartonnets ;</i> • <i>Journaux et magazines ;</i> • <i>Emballages plastiques :</i> <p style="padding-left: 20px;"><u><i>Emballages alimentaires :</i></u></p> <p>Pots de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - yaourt, - petit suisse, - crème fraîche, <p>Mettre les opercules soit dans le sac noir soit au fond du pot.</p> <p>Barquettes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ beurre, bac à glace, ➤ fruits et légumes, ➤ pâtes, ➤ charcuterie, ➤ fromage, ➤ pâtisserie, ➤ frite, <p>Emballage entourant les bouteilles,</p> <p>Poches : de surgélation, de céréales, poches plastiques, sac de terreau.</p> <p>Blister (moule qui entoure les objets ex : ampoule, brosse à dent etc.).</p> <p style="padding-left: 20px;"><u><i>Emballages cosmétiques :</i></u></p> <p>Boîtes de cotons tiges, berlingots de savons, de javel, de lessives.</p> <p> Tubes de dentifrice, souples et rigides.</p> <p>Bouteilles, tubes et boîtes de cosmétiques en plastiques.</p>	<p>Tous les emballages alimentaires plastiques restant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ vaisselle jetable (gobelets, couverts, assiettes), <p>NB : un geste éco-responsable simple préférez lui la vaisselle en dur ou compostable.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ outre bag in box, <p>NB : Le verre est recyclable à l'infini... revenir au principe de la consigne serait un grand pas vers le bon sens de nos aïeux.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ sac cabas, <p>NB : les paniers en osier allient l'esthétique à la solidité, ils peuvent être compostés en fin de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ sachet mélangé papier + aluminium comme ceux contenant du café ou du riz, <p>NB : on trouve des points de vente en vrac (biocoop, brûlerie).</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ papier à bulles, <p>NB : le papier froissé ou broyé est tout aussi efficace pour les emballages d'objets fragiles.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ papier craquant du fleuriste, <p>Demandez à votre fleuriste du papier kraft de couleur par exemple.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ jouet en plastique, <p>NB : les jouets en bois ou en tissu ont beaucoup de charme et résistent bien aux petites mains facétieuses</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ papier plastifié entourant le fromage, ➤ film alimentaire. <p>NB : un bol couvert d'une assiette peut avantageusement remplacer le film alimentaire.</p>

Vous trouverez dans vos Mairies des documents complets sur le tri en Dordogne, le devenir des déchets collectés, le coût du traitement. Ils proviennent d'une part du SMD3 (Syndicat Mixte de la Dordogne), comme le Magazine Géotrie ; et d'autre part du SMBGD (Syndicat Mixte Bergeracois) auquel adhère la Communauté de Communes Issigeacoise. Ce dernier propose une Réglette mini guide du tri (très complète et facile d'utilisation, elle permet de déterminer la destination de chaque déchet (sac jaune, sac noir, déchetterie), des documents sur les déchetteries, le compostage, les bornes à verre. Sites : www.smd3.fr ou www.smbgd.fr

ISSIGEAC

ÉTAT-CIVIL

DÉCÈS : *Monsieur Fabien SERGENTON est décédé le 21 décembre 2012 à l'âge de 27 ans à Bergerac. Il était domicilié rue Bertrand de Pouget à Issigeac.

*Madame MALLET ép COUSINET Gilberte est décédée à son domicile d'Issigeac le 24 décembre 2012 à l'âge de 88 ans.

* Madame BEYROLLE Jeanne veuve PLAZANET est décédée à Bergerac le 27 décembre 2012 à l'âge de 99 ans.

* Madame EGON veuve BIGOT Hélène est décédée à son domicile d'Issigeac le 02 janvier 2013 à l'âge de 92 ans.

*Madame HOUARD veuve MILHAVET Geneviève est décédée à son domicile d'Issigeac le 02 janvier 2013 à l'âge de 100 ans.

Toutes nos condoléances aux familles et aux proches.

LOCATIONS

*Les habitants de la commune d'Issigeac peuvent demander la mise à disposition du matériel communal et du personnel des services techniques pour l'enlèvement de leurs encombrants.

*Le déplacement du véhicule mis à disposition est limité au territoire communal.

*Les personnes intéressées doivent se manifester auprès de la Mairie soit par téléphone soit par écrit au plus tard la veille du ramassage.

*Les tarifs seront appliqués en fonction du service demandé :

↪ Enlèvement simple de courte durée ☒ 5.00 €

↪ Intervention d'une durée comprise entre 20 et 50 minutes ☒ 10.00 €

↪ Camion + employé communal ☒ 25.00 € / heure

↪ Tracteur, remorque + employé communal ☒ 30.00 € / heure

↪ Remorque à poste fixe ☒ 30.00€euros/ demi-journée.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi de 14h00 à 18h00 - Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h à 18h00

Jeudi de 14h00 à 18h00 - Vendredi de 13h30 à 17h30

BIBLIOTHEQUE ET ASSOCIATION DE LECTURE

Ne pas oublier le renouvellement de vos cartes d'adhérents : ceci vous permettant d'emprunter des livres de la bibliothèque d'Issigeac mais également des ouvrages de la Bibliothèque De Prêts de Périgueux. 7 euros pour l'année, gratuit pour les scolaires

De nouveaux ouvrages sont actuellement en bibliothèque : »HISTOIRE DE FEMME LIBRE « de Françoise GIROUD, « L'ATELIER DES MIRACLES » de Valérie TONG CUONG, « L'origine des noms de villes et de villages de DORDOGNE » de Jean-Marie CASSAGNE et Mariola KORSKAK. Les résumés de ces livres sont à consulter au www.issigeac.info Un grand merci aux propriétaires du Tabac presse local pour leurs nombreux dons de livres neufs.

LIVRE POURPRE : Attention ! Le dernier échange de livres pour le "prix du Livre Pourpre" se fera le 2 février 2013 à partir de 15h30 au "Café de France" Pour le vote, une urne est à votre disposition à la bibliothèque d'Issigeac. Une soirée conviviale pour la clôture et le dépouillement des votes aura lieu le samedi 16 février 2013 à 20h00 à la salle de l'Orangerie à BERGERAC.

COMITE DE LECTURE : La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 12 février 2013 à 17h00 à la bibliothèque d'Issigeac.

FERMETURE de la bibliothèque : En raison des congés du personnel, la bibliothèque sera fermée du mardi 19 au vendredi 22 février 2013.

NE PAS OUBLIER (pour toutes précisions et renseignements) allez sur www.issigeac.info.

URBANISME

RAPPEL : Il est obligatoire de déposer une demande de Déclaration Préalable à la Mairie d'Issigeac

**LE MOT DU MAIRE – CONSEILLER GÉNÉRAL**

Chers Concitoyens,

J'ai le regret de vous informer que ce n'est pas moi qui ai validé le ticket gagnant de 7 millions d'€uros au Loto à Issigeac. Mes rêves de trouver les financements nécessaires pour valoriser notre cité médiévale comme elle le mériterait ne resteront que des rêves...

Mystère compréhensible concernant l'identité de l'heureux gagnant à qui je transmets mes vœux de bonheur et d'épanouissement personnel dans cette nouvelle vie.

Comme je l'avais annoncé lors des vœux de la municipalité qui a rassemblé beaucoup de monde, je tiens à vous faire part de ma position sur le dossier de la **Maison des Têtes** (bâtiment privé inscrit aux monuments historiques en 1946).

La façade ne présente pas à priori une menace de péril imminent mais le manque d'entretien depuis des années peut créer des désordres cachés et altérer sa solidité. D'un grand intérêt historique et artistique, cette maison gothique n'est pas mise en valeur comme elle le mériterait et donne l'impression d'abandon. La cour intérieure est totalement délabrée. J'ai pris cet été un arrêté pour interdire l'accès au porche d'entrée car il y a un risque de chutes des pierres. Un expert mandaté par la municipalité est chargé de faire un diagnostic de la façade afin de s'assurer que celle-ci ne présente pas de risques pour les passants. Les services du Préfet sont alertés. J'ai demandé une nouvelle rencontre avec le propriétaire et l'Architecte des Bâtiments de France pour faire un état des lieux.

En ce qui concerne la pétition elle-même, la personne qui l'a lancée me l'avait présentée et je n'ai pas émis de réticences, même si, à mon avis, ce procédé doit rester exceptionnel car on pourrait passer son temps à signer des documents sur un comptoir de commerce sans connaître le bien fondé du contenu. Dans le cas présent, la Municipalité et moi-même soutenons cette action destinée à mettre le propriétaire de la maison des têtes devant ses responsabilités. La pétition a atteint ses objectifs : il s'agissait de recueillir le maximum de signatures (environ 600) pour montrer au propriétaire la préoccupation de la population locale et des nombreux visiteurs pour cette maison exceptionnelle en péril. Cette pétition renforce les courriers de la Municipalité et de l'Architecte des Bâtiments de France adressés au propriétaire. J'ai moi-même rencontré celui-ci afin de connaître ses intentions. Il m'avait alors annoncé qu'il avait des propositions concernant le bâtiment mais je reste dubitatif...

En effet, j'ai déjà du prendre un arrêté de péril imminent pour une autre maison à pans de bois dont il est propriétaire, l'obligeant à faire des travaux pour assurer la sécurité des passants sur la voie publique. Cela a coûté à la commune et les travaux ont été réalisés à minima.

Le plus irritant, c'est que ce propriétaire exerce la profession d'Architecte en région parisienne. Il ne peut donc ignorer que la maison des têtes présente un intérêt du point de vue de l'histoire et de l'art. En tant que propriétaire, il a la responsabilité de la conservation de ce monument inscrit ; malheureusement il ne fait rien depuis des années pour y parvenir.

Nous attendons de sa part une réaction et qu'il nous fasse part de ses projets de façon franche et précise sinon nous allons lancer des procédures pour l'obliger à assumer ses responsabilités. On peut évidemment penser que cela prendra du temps et que la commune risque de dépenser des deniers publics pour la restauration d'un bien privé. Certains ont émis l'idée que nous devrions racheter le bâtiment. En fait notre commune de 665 habitants n'a pas les moyens d'acquérir un bâtiment supplémentaire alors qu'elle a du mal à entretenir son important patrimoine historique. Nous restaurons actuellement l'église (un million d'€uros de travaux programmés) et ensuite une intervention sera nécessaire sur le château des Évêques, sinon nous aurons droit nous aussi à une pétition. L'aménagement du tour de ville, des rues et des places sont nécessaires pour mettre en valeur notre village. Ces travaux représentent des investissements très importants pour une petite collectivité comme la nôtre ; si, en plus, nous devons financer la restauration d'un bien privé, cela devient mission impossible...

Ce dossier est en cours de traitement et je vous tiendrai informés des évènements.

(Informations page 22 concernant la constitution d'une association de protection du patrimoine immobilier).

Au mois prochain.

Jean Claude CASTAGNER

SAVIEZ-VOUS QU'À CONNE-DE-LABARDE...IL Y AVAIT UNE ÉCOLE ?

Elle se situait d'abord à l'emplacement de l'actuelle cour de la mairie, mais comme elle s'effondrait elle a été détruite pour prendre place dans ce qui est aujourd'hui le logement communal.

Nous sommes dans les années 1925/1930 :

L'institutrice, Mme Laplante puis Mme Garçonnet, s'occupe d'une classe unique, de 12 à 15 enfants de 6 et 12 ans. On va à l'école à pied, sur les chemins à travers champs, on passe prendre les copains ! Les plus grands encadrent les petits.

A l'époque, il n'y a ni cour d'école, ni préau... mais parfois l'institutrice laisse les enfants jouer sur le chemin même s'il n'y a pas vraiment de récréation.

Il n'y a pas de cantine non plus, on prend sa panière avec son repas et on a le droit de manger dans la classe s'il fait froid, mais sans salir ! Ensuite, la génération suivante, les enfants auront droit à la soupe.

L'institutrice laisse les enfants manger seuls, elle mange dans sa cuisine, accolée à l'école.

La journée d'école commence avec la morale, écrite au tableau, puis on fait du calcul, une dictée ou de la géographie... La maitresse est plutôt sévère, il ne faut pas parler ni bouger sinon la punition tombe : aller au coin, se mettre à genoux sur le bord du bureau, parfois même elle tire les cheveux ou met des « calottes » (gifles)...

Mais les résultats sont à la mesure : les élèves qui passent entre les mains de Mme Laplante obtiennent, pour la majorité, le fameux certificat d'étude !

Et même si on travaille bien, pas de distribution d'images en ce temps-là ! Le seul cadeau, c'est aux étrennes. Chacun amène quelque chose à la maîtresse : des œufs, un poulet, un produit de la ferme et en échange on a une orange !

A l'époque, pas de rencontre entre les parents et l'institutrice, pas de fête de l'école... les choses ont bien changé ! Et nous remercions Mme Célérrier, habitante de Conne-De-Labarde (Melle Bizac pour ceux qui l'ont connue à cette époque) pour son témoignage qui nous permet de nous remémorer cette époque.

Et pour illustrer ces propos, quelques souvenirs en images !



CLASSE DE 1927



CLASSE DE 1930

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DERNIÈRES MODIFICATIONS

Désormais, la **collecte des sacs jaunes** sera faite en même temps que les sacs noirs, donc toutes les semaines. Le jour de collecte reste inchangé. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.

Commune de MONMADALES

MONMADALÈS

INFOS DE LA COMMUNE



CHANGEMENT DE SECRETAIRE DE MAIRIE & DES JOURS D'OUVERTURE

A compter du 1^{er} mars 2013, nous accueillerons Nicole FAYOUX notre nouvelle secrétaire de Mairie, en remplacement de Martine SETO qui prend une retraite bien méritée à partir du 28 février. Nous aurons le plaisir de convier prochainement la population à un pot de départ.

En conséquence, les jours et heures d'ouverture de la MAIRIE vont changer.

Veillez noter :

OUVERTURE DE LA MAIRIE DE MONMADALES à compter du 1^{er} mars :

MERCREDI matin de 8H à 12 H

VENDREDI Après-midi de 14H à 18H

Mr le MAIRE recevra uniquement le vendredi après-midi ou sur rendez-vous



Tel MAIRIE : 05.53.58.74.54

email : mairie.monmadales@wanadoo.fr



ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

UN CONTAINER AUX MONTETS

Les habitants des MONTETS qui ne bénéficiaient pas de l'enlèvement des ordures ménagères au porte à porte et qui devaient déposer les sacs noirs et jaunes au carrefour viennent d'être dotés d'un container poubelle pour les sacs noirs.

RAPPEL A TOUS :

les sacs poubelles ne doivent être déposés que la veille du jour d'enlèvement, qui pour notre commune est le JEUDI.

DIVAGATION DES CHIENS

Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite et passible d'une amende.



BOISSE

À BOISSE

Ouverture le lundi et le jeudi de 13h30 à 18h00

Contact : Tél : 05.53.58.73.08 - Mail : commune.de.boisse@orange.fr

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DERNIÈRES MODIFICATIONS

Désormais, la **collecte des sacs jaunes** sera faite en même temps que les sacs noirs, donc toutes les semaines. Le jour de collecte reste inchangé. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.

FAURILLES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DERNIÈRES MODIFICATIONS

Désormais, la **collecte des sacs jaunes** sera faite en même temps que les sacs noirs, donc toutes les semaines. Le jour de collecte reste inchangé. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.

COLOMBIER

Petite neige à la Ste Isabelle (22 février) fait la fleur plus belle

Nous vous signalons que MADEMOISELLE ELIETTE ARMAND MISS COLOMBIER 1973, devenue Madame DURAND a pris sa retraite le 31 Décembre 2012....

A la St Gaston (06 février) surveiller les bourgeons....

FAUX

La Vie de la Commune

Horaires de la Mairie

Ouverte au public : LUNDI : 14 h 00 à 18 h 30

MERCREDI : 14 h 00 à 18 h 30

VENDREDI : 14 h 00 à 18 h 30

Tél : 05.53.24.32.40. Fax : 09.70.62.53.28 / faux24.mairie@wanadoo.fr

Horaires de l'Agence Postale

L'Agence postale communale est ouverte les après-midi
du LUNDI au VENDREDI de 14 h 00 à 17 h 00.

Tél : 05.53.57.72.69

NOUVEAU À FAUX

POLE BIEN-ÊTRE DE FAUX

***Les séances individuelles de réflexologie plantaire** sont sur rendez-vous au pôle bien-être au lieu-dit « Le Moulin » à côté du cabinet des infirmières : Mr Jean Yves RITTE : 06.14.36.71.70.

***Ateliers d'aromathérapie pour 2013** : le lundi de 9 à 12 h : les 4 Février - 25 Mars - 15 Avril - 27 Mai - 10 Juin - 16 Septembre - 7 Octobre - 18 Novembre - 8 Décembre

Au pôle bien-être à côté du cabinet des infirmières.

Pour plus de renseignements, programmes et inscriptions s'adresser à Annick DURDUR : 06.86.53.82.72
annick.durdur@gmail.com

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE : Louna ABADIE, fille de Romain ABADIE et Médérique BARBA domiciliés à « Le Bourg ».

Félicitations aux heureux parents

DÉCÈS : Hélène EVRARD décédée le 31 décembre 2012 dans sa 83ème année.

Nous présentons aux familles nos plus sincères condoléances.

SAINT-LÉON-D'ISSIGEAC

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DERNIÈRES MODIFICATIONS

Désormais, la **collecte des sacs jaunes** sera faite en même temps que les sacs noirs, donc toutes les semaines. Le jour de collecte reste inchangé. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.

À LOUER À SAINT-LÉON D'ISSIGEAC

Logement communal d'environ 120 m², entièrement restauré en 2005, en centre bourg :

RDC : Séjour, cuisine, salle de bain et WC.

Étage : 3 chambres

Chauffage central au gaz, Petit jardin sans garage.

Libre à compter de janvier 2013. Pour tout renseignement contacter la Mairie au 05.53.58.76.27 aux heures d'ouverture (lundi 13h30-17h00/Mardi et Jeudi 09h15-12h00).

INFORMATIONS MAIRIE

NUMEROS UTILES

Tél : 05.53.24.36.80. Fax : 05.53.22.47.08.

HORAIRES du Secrétariat

MARDI après-midi : 14 h 00 à 17 h 00 (fermé au public)

JEUDI matin : 9 h 00 à 12 h 30

VENDREDI matin : 9 h 00 à 12 h 30 après midi : 16 h 30 à 18 h 30

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

-----✂-----✂-----✂-----

HORAIRES à l'Agence Postale

L'Agence postale communale sera désormais ouverte les :

Lundi : 13 h 30 à 16 h 30

Mardi : 9 h 00 à 12 h 00

Jeudi : 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00

Samedi : 10 h 00 à 12 h 00

Tél : 05.53.27.38.13.

Un point lecture est également mis à votre disposition.

Les Horaires d'ouverture sont les mêmes que ceux de l'Agence Postale.

-----✂-----✂-----✂-----

URBANISME

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de déposer une demande de Déclaration Préalable voire un Permis de Construire en Mairie avant d'effectuer des modifications sur vos bâtiments.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser militairement. Il suffit de se rendre à la mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité.

PLAISANCE



MEMENTO

Heures d'ouverture de la mairie

Mardi de 09h - 12h, 14h - 18h et Vendredi de 09h à 12h.

Tél : 05.53.58.79.55 Mél : plaisance.mairie@wanadoo.fr - Site : www.plaisance24.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DERNIÈRES MODIFICATIONS

A compter du **Jeudi 07 Mars 2013**, le ramassage des ordures ménagères (sacs noirs et sacs jaunes) passera « en porte à porte », c'est-à-dire que les habitants porteront les sacs en bout d'allée, au bord de la voie communale, de la voie départementale, de la voie nationale ou dans la rue pour les bourgs.

Les ordures ménagères seront déposées le mercredi soir ou le jeudi matin très tôt.

Tous les containers seront supprimés.

Pour évoquer le nouveau circuit et les cas particuliers, la municipalité organise une réunion d'information

le Mardi 19 Février 2013 à 20 H 30 à la salle des Fêtes de PLAISANCE.

Les colonnes à verre seront également déplacées, elles seront toutes regroupées sur le site du garage communal en face de la mairie.

RÉPERTOIRE

Mairie : tel : 05 53 58 32 45

Ouverte au public les mardis et jeudis de 8h 30 à 13h et le samedi de 8h30 à 12h30.

Permanence du maire le samedi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Bibliothèque : tel : 05 53 58 32 45

Ouverte les mardis et jeudis de 8h 30 à 13h et le samedi de 8h30 à 12h30

Ecole - garderie : tel : 05 53 58 22 03

La poste : tel : 05 53 58 32 00

Ouverture du bureau du mardi au vendredi de 8h45 à 12h15 ; et le samedi de 8h30 à 12h

Levée du courrier à 13h30 du lundi au vendredi et à 11h15 le samedi.

Taxi : Voir répertoire cantonal

Médecin : Docteur Fauconnot tel : 05 53 58 36 23

Kinésithérapeutes : Voir répertoire cantonal

Ostéopathes : Voir répertoire cantonal

Infirmiers : Voir répertoire cantonal

Centre de luxo-puncture : M. Adelaïde tel : 05 53 23 35 72

CONDITIONS D'ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE D'ISSIGEAC

Les anciennes cartes d'accès doivent être renouvelées ; pour cela il faut s'adresser au **SMBGD, 3 rue Emile Zola à Bergerac** et apporter :

- une pièce d'identité, un justificatif de domicile, la carte grise du (ou des) véhicule(s).

CALENDRIER DU RAMASSAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLABLES POUR 2013

*ramassages le mardi (sortir les poubelles la veille au soir, sacs noirs et sacs jaunes)

JANVIER : 31 décembre (lundi) - 8 - 15 - 22 - 29

FEVRIER : 5 - 12 - 19 - 26

MARS : 5 - 12 - 19 - 26

AVRIL : 2 - 9 - 16 - 23 - 30

MAI : 7 - 14 - 21 - 28

JUIN : 4 - 11 - 18 - 25

JUILLET : 2 - 9 - 16 - 23 - 30

AOUT : 6 - 13 - 20 - 27

SEPTEMBRE : 3 - 10 - 17 - 24

OCTOBRE : 1 - 8 - 15 - 22 - 29

NOVEMBRE : 5 - 12 - 19 - 26

DECEMBRE : 3 - 10 - 17 - 24 - 31

ENCOMBRANTS : 5 JUIN - 4 DECEMBRE

DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS DE SORTIES DU TERRITOIRE

A partir du 1er janvier 2013, les mairies n'auront plus à délivrer des autorisations de sortie du territoire pour les mineurs qui souhaitent voyager. Il en sera de même pour les autorisations collectives délivrées par la préfecture. Un nouveau régime juridique sera applicable. Vous pourrez obtenir de plus amples informations à partir du 1er janvier 2013, sur le site du ministère de l'intérieur [www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/mes démarches](http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/mes_démarches) ou www.diplomatie.gouv.fr/conseils-aux-voyageurs.

Par ailleurs, l'ensemble des démarches mises à jour pour les usagers seront mises en ligne sur le site www.service-public.fr à partir de cette même date. Enfin, une information sera également mise en ligne sur le site de la préfecture www.dordogne.gouv.fr

DERNIÈRES OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'URBANISME

Depuis le 1/01/2013, le service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise instruit les autorisations d'urbanisme sur le territoire de la commune de Bouniagues.

Pour les demandes de permis de construire maison individuelle déposées depuis le 1/01/2013 un nouveau formulaire (Cerfa 13406*03), est à utiliser obligatoirement, il est accessible sur le site www.service-public.fr

Ce formulaire est à intégrer dans le bordereau des pièces à joindre à la demande, la pièce PCMI14-1 (formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique). Cette pièce, qui était auparavant nécessaire dans certains cas limités, est devenue obligatoire depuis le 1/01/2013 pour tous les projets de construction de bâtiments à usage d'habitation faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Plus de renseignements en mairie.

PRIX DU CONCOURS DES MAISONS DECORÉES

Voici la liste des lauréats ; ceux qui n'ont pas pu assister à la cérémonie pourront venir chercher leur lot à la mairie aux heures d'ouverture.

Le classement comporte deux catégories ;

Dans La deuxième catégorie Quinze familles :

AMARGOS ; BEHADECHE ; BONNEAU ; DUCAN ; FAHEM ; HALAS ; LAPORTE ; LARUE ; PAVILLON ; PIGNON ; PLANSON ; QUEILLE ; RAMOND - AUZERAL ; RIVault ; SIMIONATI ;

Les premiers prix sont attribués aux familles :

DUDREUIL COLETTE ; MINEAU ; TRIAIRE ; COUTAIN. ;

Un grand bravo et merci à tous !

SAINT-PERDOUX

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DERNIÈRES MODIFICATIONS

Désormais, la **collecte des sacs jaunes** sera faite en même temps que les sacs noirs, donc toutes les semaines. Le jour de collecte reste inchangé. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.

SAINTE-RADEGONDE

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DERNIÈRES MODIFICATIONS

Désormais, la **collecte des sacs jaunes** sera faite en même temps que les sacs noirs, donc toutes les semaines. Le jour de collecte reste inchangé. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.

MONMARVÈS

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DERNIÈRES MODIFICATIONS

Désormais, la **collecte des sacs jaunes** sera faite en même temps que les sacs noirs, donc toutes les semaines. Le jour de collecte reste inchangé. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.

BARDOU

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DERNIÈRES MODIFICATIONS

Désormais, la **collecte des sacs jaunes** sera faite en même temps que les sacs noirs, donc toutes les semaines. Le jour de collecte reste inchangé. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

Secrétariat de mairie :

La mairie est ouverte au public :

les lundis de 9 h 00 à 13 h 00 et les jeudis de 13 h 30 à 17 h 30.

Tél / Fax : 05 53 24 33 70 - e-mail : mairie.saintaubindelanquais@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de l'agence postale : - Tél : 05 53 22 84 98.

Vous y trouverez aussi le point lecture avec possibilité d'emprunt de livres, le dépôt de pains, les journaux Sud-Ouest et Démocrate. L'agence postale est ouverte :

du lundi au vendredi de 10 h 00 à 12 h 30 et le samedi de 10 h 30 à 12 h 30.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser militairement. Il suffit de se rendre à la mairie avec le livret de famille et une pièce d'identité.

REMERCIEMENTS

Suite au décès accidentel de Fabien SERGENTON survenu le 20 décembre 2012 à Bergerac à l'âge de 27 ans, Arsène, Gwendoline, Annie, Jean-Paul et Yannick me prient de vous remercier pour toutes vos marques de sympathie, de soutien et de réconfort que vous leur avez adressés.

TRI SÉLECTIF

Vous pouvez vous procurer des sacs jaunes à la mairie ou à l'agence postale, mais aussi vous débarrasser de vos piles usagées en venant les déposer à l'agence postale communale. Un récipient a été installé à cet effet. Il est accessible aux jours et heures d'ouverture de l'agence postale.

DÉMARCHAGE A DOMICILE

Nous constatons une recrudescence des démarchages à domicile. Le consommateur est sollicité afin de souscrire un contrat d'achat par exemple de volets, double vitrage, encyclopédie.... Cette démarche, pouvant être classée comme pratiques commerciales agressives, peut mettre le consommateur en infériorité par rapport au vendeur et le conduire à une commande qu'il regrettera peut-être. Les abus sont fréquents. Sachez que cette pratique est strictement encadrée par la loi.

De manière générale, le contrat doit faire l'objet d'un écrit strictement formalisé dont un exemplaire est obligatoirement remis au consommateur. Ce document doit mentionner, à peine de nullité, le nom du fournisseur et du démarcheur, l'adresse du fournisseur, l'adresse et le lieu de conclusion du contrat, la désignation précise de la nature et des caractéristiques des biens ou services proposés, les modalités et délais de livraison, les conditions d'exécution du contrat, le prix global à payer, les modalités de paiement ainsi que l'existence d'une faculté de rétractation, ses conditions d'exercice et le texte intégral de la réglementation applicable. Tous les exemplaires doivent être datés et signés par le client. **Le consommateur dispose d'un délai de rétractation de 7 jours pendant lequel le professionnel ne peut recevoir de contrepartie financière sous quelque forme que ce soit. Même si le vendeur veut laisser la marchandise, il ne faut rien lui verser.** Attention, si par manque de vigilance, le consommateur signe un document déjà daté, non daté ou à fortiori antidaté, il risque de perdre sa possibilité d'annuler dans les 7 jours. **SOYEZ VIGILANTS.**

LA VIE DU POINT LECTURE

Voici un an que le dépôt de livres de la Bibliothèque de Prêt fonctionne à Saint-Aubin de Lanquais. 31 personnes utilisent régulièrement ses services. Les enfants ont emprunté 146 ouvrages et les adultes 312.

Sur les 314 jours ouvrables 6522 personnes ont fréquenté les lieux pour s'approvisionner en pain, en journaux, emprunter des livres et utiliser les services de l'agence postale.

La BDP est ouverte à tous, de la commune ou non : les commandes d'ouvrages non disponibles sur place sont possibles.

Alors que, sous prétexte « d'économie d'échelle », les services ont tendance à se retirer des villages la municipalité tient au maintien des services de proximité dont la traduction en valeur marchande n'est jamais prise en compte. D'un point de vue social mais aussi économique (voiture et carburant, perte de temps,...) la « proximité » est importante.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE : Un habitant de plus sur la colline de Montaut. Bienvenue à Nathan BIGOT-NICOLAS né le 24 décembre 2012. Félicitations aux parents, aux grands-parents Sylvie et Alain et au tonton Ludovic.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES : DERNIÈRES MODIFICATIONS

Désormais, la **collecte des sacs jaunes** sera faite en même temps que les sacs noirs, donc toutes les semaines. Le jour de collecte reste inchangé. Pensez à sortir vos poubelles la veille au soir.


INFORMATIONS DU CANTON
PAROISSE SAINT-MARTIN-DE-VIGNES

FEVRIER 2013 - Tel : 05.53.23.82.10 (Presbytère d'Eymet)

<u>Samedi 02 février</u> PRESENTATION	- 17h30 - Sigoulès	<u>Samedi 16 février</u>	- 17h30 - Sigoulès
<u>Dimanche 03 février</u>	- 09h30 - Issigeac - 11h15 - Eymet	<u>Dimanche 17 février</u>	- 09h30 - Issigeac - 11h15 - Eymet
<u>Samedi 09 février</u>	- 17h30 - Pomport	<u>Samedi 23 février</u>	- 17h30 - Pomport
<u>Dimanche 10 février</u>	- 09h30 - St Aubin de Lanquais - 11h15 - Eymet	<u>Dimanche 24 février</u>	- 09h30 - Bouquiagues - 11h15 - Eymet
<u>Mercredi 13 février</u> MERCREDI DES CENDRES	- 17h00 - Sigoulès - 18h00 - Issigeac - 18h30 - Eymet		

DÉPÔT DES ARTICLES LA PETITE GAZETTE

☆ Les articles paraissant dans la Petite Gazette du mois de **MARS 2013** doivent être regroupés dans chaque commune par la Mairie ou le correspondant local désigné et transmis à la Mairie d'Issigeac (mairie.issigeac@wanadoo.fr) avant le **MARDI 19 FEVRIER 2013** inclus. Au-delà de cette date, les articles paraîtront dans la petite Gazette du mois d'AVRIL 2013.

AGRAFAGE DE LA PETITE GAZETTE

Prochaine après-midi pouragrafer la gazette :
MARDI 26 FEVRIER 2013
à la Salle du Conseil d'Issigeac, à partir de 14h00 / 14h30. Vous êtes les bienvenu(e)s

SERVICE DE GARDE DES PHARMACIES (SEMAINES ET JOURS FÉRIÉS) FÉVRIER/MARS 2013

La pharmacie de garde assurera la permanence du SAMEDI 12h00 au SAMEDI suivant 09h00. Pour les jours fériés tombant en semaine, la garde débutera la veille à 19h jusqu'au lendemain 9h. Le nom de la pharmacie de garde devra être affiché par chaque officine.

La garde de semaine sera assurée par la pharmacie de permanence le dimanche précédent

FEVRIER:	☞ Du 02 au 08 février	☞ MONDERER/Villeréal	☎ 05.53.36.00.08
	☞ Du 09 au 15 février	☞ LALOUX/Issigeac	☎ 05.53.58.70.04
	☞ Du 16 au 22 février	☞ CASTANG/Castillonès	☎ 05.53.36.80.11
	☞ Du 23 février au 1 ^{er} mars	☞ MONDERER/Villeréal	☎ 05.53.36.00.08

MARS:	☞ Du 02 au 08 mars	☞ HUMPHRIES/Issigeac	☎ 05.53.58.70.10
	☞ Du 09 au 15 mars	☞ CASTANG/Castillonès	☎ 05.53.36.80.11
	☞ Du 16 au 22 mars	☞ LALOUX/Issigeac	☎ 05.53.58.70.04
	☞ Du 23 au 29 mars	☞ MONDERER/Villeréal	☎ 05.53.36.00.08
	☞ Du 30 mars au 05 avril (1 ^{er} avril inclus)	☞ CASTANG/Castillonès	☎ 05.53.36.80.11

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

☞ Les gardes sont assurées en équipe avec les médecins d'Eymet / Sigoulès.

En cas d'urgence, pour joindre le MEDECIN DE GARDE, un seul numéro à composer : le 15.

Vous serez mis en relation avec le médecin de garde

CALENDRIER TRIMESTRIEL DES PERMANENCES DE MME BRIGITTE ALLAIN, DEPUTÉE DE LA DORDOGNE

VENDREDI 22 FEVRIER 2013		
ISSIGEAC	9H-10H	Salle du Conseil - Mairie

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Liste des assistantes maternelles agréées sur le canton d'Issigeac au 1^{er} décembre 2012

Aucune modification sur la liste éditée dans la Petite Gazette précédente

DECHETTERIE D'ISSIGEAC - HORAIRES D'HIVER

Fermée les jeudis, dimanches et jours fériés - Tél/Fax : 05.53.73.34.46

HIVER : 1^{er} octobre - 31 mars	
Lundi et Mardi	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h
Vendredi	14h - 17h
Samedi	10h - 12h / 14h - 17h

☞ **BIBLIOTHEQUE-Issigeac** ☎ 05.53.58.70.32

☞ **CANTINE école Issigeac** : ☎ 05.53.73.30.07

☞ **CENTRE AMBULANCIER Issigeac**
: ☎ 05.53.58.73.83

☞ **CENTRE MEDICO DENTAIRE Issigeac**:
☎ 05.53.58.71.33

☞ **Commission Cantonale Agricole (Mme BOLZE)** ☎ 05.53.24.71.20 (à 13h00)

☞ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ISSIGEACOIS** ↘ ☎ 05.53.57.24.54

☞ **DECHETTERIE Issigeac**: ☎ 05.53.73.34.46

☞ **ÉCOLE Issigeac** : ☎ 05.53.58.70.71

☞ **GENDARMERIE Issigeac**: ☎ 05.53.73.52.80

☞ **INFIRMIÈRES et INFIRMIERS :**

↘ Carole BICHON et Virginie CARIO- rue des Petites Boucheries à Issigeac

☎ 05.53.74.85.58

↘ Christine MARTIN-WERBEKE, Françoise CHARRIER à Faux ☎ 06.88.20.28.57

↘ M. ADELAIDE à Bouniaques

☎ 05.53.23.35.72 ou ☎ 06.76.82.89.76

☞ **KINESITHERAPEUTES :**

↘ Monsieur CABRERA Norbert (Issigeac)

↘ Madame GLORIEUX Sabine (Issigeac)

☎ 05.53.24.12.37

↘ Mlle CANDELIER ; M. THIBAUT (Bouniaques) ☎ 05.53.22.89.05

↘ Mme VANDERMEERSCH Gaëlle

☎ 06.20.92.01.83 (à domicile uniquement)

☞ **LA POSTE** : Guichet : ☎ 05.53.58.70.49

Distribution : ☎ 05.53.22.70.29

☞ **MAIRIE d'Issigeac** : ☎ 05.53.58.70.32

↘ Ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30. Le Mercredi de 13h30 à 19h00.

☞ **MAISON DE RETRAITE YVAN ROQUE**:

↘ ☎ 05.53.74.64.00

☞ **OFFICE DU TOURISME :**

☎ 05.53.58.79.62

☞ **OSTEOPATHES** : ↘ M. POIRIER et Mlle GARCIN (Bouniaques) ☎ 05 53 63 90.50

☞ **PEDICURE-PODOLOGUE**:

↘ Madame GLORIEUX. Sabine (Issigeac)

☎ 05.53.24.12.37 ou 06.07.96.37.92

☞ **POMPIERS** : ☎ 18

☞ **PRESBYTERE D'EYMET**: ☎ 05.53.23.82.10

☞ **PSYCHANALISTE PSYCHOTHERAPEUTE**:

Mme ROUSSELY-GASSEAU ☎ 06.62.92.88.96

☞ **S.A.U.R à Colombier** : ☎ 05.53.58.28.08

☞ **S.I.A.S : AIDES MENAGERES - REPAS A DOMICILE- SERVICE PETIT BRICOLAGE du MARDI AU VENDREDI DE 14H A 17H AU** ☎ 05.53.58.70.90

☞ **St GREGOIRE FUNERAIRE à Issigeac**: ☎ 05.53.73.26.99 ou 06.13.81.76.55 ou

stgregoirefuneraire@voila.fr

☞ **SYNDICAT À VOCATION SCOLAIRE D'ISSIGEAC (SVS) et GARDERIE**:

↘ ☎ 05.53.24.98.46.

☞ **VETERINAIRE :**

Docteur Vétérinaire Catherine MEERTS à Monsaquel ☎ 05.53.24.20.11

TRANSPORTS

☞ **CARS BLEUS Eymet** (Tél : 05.53.23.81.92)

☞ **TAXI Raymond Issigeac-Faux**: ☎ 05.53.61.76.74 ou 06.74.84.39.39 (transports de malades assis conventionné toutes caisses)

☞ **Joe le Taxi Bouniaques** : ☎ 06.07.02.09.75 ou 05.53.57.48.99 (transports de malades assis conventionné toutes caisses)

PERMANENCES DIVERSES

☞ **ASSISTANTE SOCIALE :**

↘ Mme IMBERT Catherine : Le mercredi matin sur rendez-vous à partir de 9h30. Prendre contact avec son secrétariat au 05.53.22.45.89

☞ **CENTRE MEDICO-SOCIAL DE BERGERAC**

☎ 05.53.57.19.63

☞ **M.S.A** : Le mercredi sur rendez-vous au : 05.53.02.67.00

MUNICIPALITÉS DU CANTON : INFORMATIONS COMMUNES

SMBGD – NOUVELLES CARTES D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES AU 1^{ER} FÉVRIER 2013

A compter du 1^{er} février prochain, les nouvelles cartes d'accès seront nécessaires pour entrer sur les déchèteries du SMBGD (déchèteries de Bergerac, Saint Pierre d'Eyraud, Issigeac et Sigoulès).

A ce jour, seules quelques communes sont en possession de leur nouvelle carte. C'est pourquoi je vous envoie ce message afin que vous puissiez faire le nécessaire rapidement. Si plusieurs véhicules sont susceptibles d'aller en déchèterie, vous pouvez demander plusieurs cartes. Pour les communes la procédure est simplifiée, il faut uniquement la carte grise du ou des véhicules.

Pour demander votre nouvelle carte, rendez-vous : Au siège du syndicat, 3 rue Emile Zola à Bergerac (du mardi au vendredi de 8h à 12 h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h à 12h) au 05 53 58 55 55.

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS DU CANTON

ISSIGEAC

ÉCOLE PRIMAIRE

LOTO DE L'ÉCOLE

VENDREDI 1^{ER} MARS 2013 AU RESTAURANT SCOLAIRE A PARTIR DE 21H

Le traditionnel loto de l'école d'Issigeac organisé au profit des enfants aura lieu le vendredi 1^{ER} mars 2013 au restaurant scolaire. La soirée débutera à 21 heures. Comme chaque année, de jolis lots attendent les participants : cuisse de bœuf, canards gras, jambons, électroménager, bons d'achat, produits régionaux, cartons de vin et autres belles surprises. On trouvera sur place buvette, crêpes et boissons....

ISSIGEAC

AÎNÉS RURAUX

Notre Président René Lindmann, nous a quittés d'une façon brutale ce 18 décembre 2012, jour du repas de Noël qu'il avait préparé avec amour. Le Bureau et tous les adhérents ont été sous le choc de cette triste nouvelle. Le Club a perdu son pilier et se sent orphelin. René nous savons tous que ce Club comme tu aimais le dire était ton bébé. Tous tes Amis te disent au revoir et merci.

Nous présentons toutes nos condoléances et notre sympathie à Francette qui a tellement épaulé René, ainsi qu'à toute sa famille.

Le Bureau et Conseil d'Administration se sont réunis avec le Vice-Président Amédée Lasserre et Jean-Claude Durupt Administrateur, pour préparer l'Assemblée Générale. A l'issue de l'Assemblée Générale du 25 Janvier 2013, nous espérons vivement qu'une nouvelle Présidence sera mise en place, afin d'assurer la pérennité, elle peut être assurée de l'aide du Bureau et du Conseil d'Administration qui ont la volonté de poursuivre cette aventure en mémoire de René.

Nous vous signalons que les activités reprendront en Mars avec la belote. Nous comptons sur votre présence.
Amicalement le Club.

UNION ATHLETIQUE ISSIGEACOISE – RUGBY

Très Chers Amis, Supporters,

Les Matches retour viennent de redémarrer, et c'est avec un immense plaisir que je vous annonce la Victoire d'Issigeac sur Castillonnès par 13 à 6 le dimanche 13 janvier en terre Lot et Garonnaise. En effet, nos joueurs, bien préparés, ont affronté, sans complexe, l'un des favoris de la poule. Nous pensions réitérer notre bien tenue face à Cénac que nous devons recevoir, le dimanche 20 janvier, malheureusement, les éléments météo en ont décidé autrement. Face à l'épisode neigeux, le Périgord Agenais a officiellement reporté les matches de ce jour, nous privant ainsi de l'impulsion de la dernière victoire. A l'heure où nous imprimons la gazette, nous ignorons la date du report de ce match.

Vous trouverez, ce mois, dans les différents commerces partenaires, et je les en remercie vivement, la nouvelle "petite plaquette" du Club 2013 gratuite, j'espère que vous lui réserverez le meilleur accueil et que vous apprécierez sa nouvelle mise en page.

Je vous donne rendez-vous sur les bords de stade pour soutenir nos joueurs. A très bientôt

Le Président,
Thierry Chauveau

SAINTE-RADEGONDE**SOIRÉE DE LA CHANDELEUR**

Faites sauter les crêpes

Samedi 02 Février 2013 A 20h30

Salle des fêtes de Roquepine

Soirée Chandeleur

Vente de crêpes, gaufres et boissons. Apportez vos jeux de société, de cartes, etc... Pour partager un moment de convivialité et passer une soirée agréable.

Renseignements : Nellie : 05.53.58.74.20 ou Françoise : 05.53.58.11.83

Entrée Gratuite

COLOMBIER**LE PETIT THÉÂTRE DE COLOMBIER**

LE PETIT THEATRE DE COLOMBIER vous la souhaite aussi cette année 2013 BONNE ET HEUREUSE.....

Après un démarrage un peu poussif : recrutement, constitution d'une troupe etc..., LE PETIT THEATRE DE COLOMBIER a pris sa vitesse de croisière, recruté, et en préparation pour une création : L'AFFAIRE LEBORGNE.

LA SAISON DE COLOMBIER

- 20 ème BROCANTE
- MARCHE VIGNERONE
- MARCHE GOURMAND
- CONCOURS DE PECHE

L'assemblée Générale a eu lieu le 13 Janvier 2013... Nous avons rappelé le besoin que nous avons de nous renouveler; de prévoir le remplacement progressif des membres et ainsi de rajeunir des idées; peut-être devenues au fil du temps (20 ans) monotones et vieillissantes ? Mais surtout dynamisantes et fédératrices

L'ESPRIT DE COLOMBIER...

Une réunion sera organisée où bénévoles et habitants seront conviés...

COMITÉ DES FÊTES / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Comité des Fêtes tiendra son Assemblée Générale ordinaire le samedi 09 Février 2013 à 17 heures à la salle des fêtes de Saint-Aubin-de-Lanquais.

Ordre du jour : Bilan moral et financier, renouvellement des membres du Conseil d'Administration, calendrier des festivités 2013, carte d'adhérents, questions diverses. Un verre de l'amitié clôturera cette assemblée.

Mot de la Présidente

Je tiens tout d'abord à remercier tous les bénévoles qui s'investissent chaque année pour assurer l'animation de notre village, toutes les personnes qui ont participé à la réussite des festivités 2012 et le soutien de nos adhérents. Vous qui vivez à Saint-Aubin-de-Lanquais, je fais appel au bénévolat pour que chacun fasse un effort de participation. Nous devons penser à l'avenir du Comité des Fêtes. De nouvelles idées permettront d'enrichir la vie associative de notre village. N'hésitez pas, venez nous rejoindre le samedi 09 février 2013. L'Assemblée Générale permettra de rassembler de nouveaux membres, de mieux se connaître. Chacun pourra s'exprimer et s'impliquer de façon ponctuelle ou permanente. Vous serez les bienvenus...Participez...Merci de votre compréhension.

A NOTER SUR VOS
AGENDAS

CONCOURS DE BELOTE

Le vendredi 15 février 2013

A partir de 21 heures

A la salle des fêtes de Saint-Aubin de Lanquais

Nombreux lots, 1 lot à chaque participant

BUVETTE



Organisé par le comité des fêtes de Saint-Aubin de Lanquais ou la société des propriétaires et chasseurs de Saint Aubin de Lanquais.

SAINT-CERNIN-DE-LABARDE**COMITÉ FÊTES**

Pour la plus grande joie des petits et des grands, le Père Noël nous a rendu visite en 2012.

Son arrivée en calèche a surpris tout le monde, et les enfants ont pu faire des tours à cheval.

Le comité des fêtes tient à remercier les personnes qui ont offert des gâteaux-maison à cette occasion ainsi que la présence des chevaux du Père Noël.

Cette année 2013 commence à peine, et le Comité des fêtes a besoin de réunir tout le monde pour l'élection du nouveau bureau,

Mais également pour faire le point sur l'année écoulée et exposer les orientations pour l'année à venir.

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le

Vendredi 8 février à 21h à la salle des fêtes du village.

Nous comptons sur votre présence.



ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS COMMUNALES

* A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71

SOIRÉE KARAOKÉ

Le 9 Février 2013, à la salle des fêtes de FAUX
Entrée libre, possibilité de restauration sur place.
Venez pousser la chansonnette !!!

* AMICALE des CHASSEURS et PROPRIÉTAIRES : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07

* ASSOCIATION des PARENTS D'ÉLÈVES de L'ÉCOLE de FAUX : Mme GONZALES Emmanuelle
06.76.84.17.90

FAUX
Salle des Fêtes
Samedi 16 Février
L'APE vous propose de découvrir de nouveaux
JEUX DE SOCIÉTÉ
16H30 : Jeux Enfants + Goûter
19H00 : « Apéro Jeux »
20H30 : Jeux Adultes
Entrée gratuite
Boissons et Restauration
pour Petits et Grands
Renseignements au 05.53.63.42.93

Prochaine Manifestation de l'APE :

Le Carnaval de Faux aura lieu cette année le 23 Mars

* BIBLIOTHEQUE : Mme LAMOUREUX Jeannine 05.53.24.35.37

* Les BOULISTES de FAUX : Mr MAHIEU François : 05.53.24.88.91 - 06.12.85.63



LES BOULISTES DE FAUX

commence leur saison le dimanche 3 mars 2013 à 9heures sur la place du foirail
Il sera suivi à 12 heures par un REPAS DANSANT à la salle des fêtes de FAUX

MENU Apéritif
Potage
Cassoulet maison au confit de canard
Salade
Fromage
Dessert
Vin et café compris

PRIX Enfants : -de 12 ans 8 euros
Adultes: adhérents 17 euros
non adhérent 20 euros

N'oubliez pas vos couverts

RESERVATION jusqu'au 18 février 2013 inclus

contact: 05 53 24 88 91 MAHIEU FRANCOIS
05 53 24 03 93 FAURE ALAIN

VENEZ NOMBREUX

LE BUREAU

FAUX (SUITE)

- * COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Béatrice : 05.53.61.68.01
- * COOPERATIVE SCOLAIRE : Mme HEYER Annabelle : 05.53.24.32.17
- * 2CV en FAUX'LIÉS : Mr MARCOMINI Eric : 05.53.54.29.09
- * CRÉATION et LOISIRS : Mme ROMERO Isabelle : 05.53.61.08.23
- * FOOTBALL CLUB : Mr FONTAYNE Olivier : 05.53.24.30.60
- * JARDIN SAUVAGE : Mr RITTE Jean-Yves : 06.14.36.71.70

Les cours de yoga ont lieu à la salle du préfabriqué :
le mercredi de 19h45 à 21h15
le jeudi de 9h30 à 11 h (le cours est complet).

Le calendrier sera différent au cours du 2^{ème} trimestre :

Les mercredis :	31 Janvier	6, 13, 20, 27 Février
	27 et 28 Mars	3 Avril
Les jeudis :	10, 17, 24, 31 Janvier	7, 14, 21, 28 Février
	28 mars	4 Avril

Pour plus de renseignements, programmes et inscriptions s'adresser à Annick DURDUR : 06.86.53.82.72
annick.durdur@gmail.com

- * JAZZANOUS : Mme TIXIER Myriam : 05.53.61.78.22
 - * LE TEMPS DES LOISIRS (Club du 3^{ème} âge) : Mme MONTAGNÉ Anne-Simone : 05.53.24.10.61
 - * L'ETRIER DES BASTIDES: Mme Marie-Ange MACHOT
 - * LE TREFLE GARDONNAIS : M. ROUX Etienne: 05.53.61.67.99
- Ateliers d'éveil sonore pour la petite enfance en pays Bergeracois à la **salle des fêtes de Faux le mercredi après-midi.**

BOUNIAGUES

ASSOCIATIONS – LOISIRS – ACTIVITES

Les Amis de l'école : tél : 06.09.39.21.70

Club Déco :

Tous les mercredis soirs de 20h15 à 22h30, à la salle des fêtes, nous vous proposons des ateliers de scrapbooking (des techniques, des pages, des mini- albums), ou du scrap déco home déco, ou du loisir créatif selon les demandes des participantes.

Si vous aimez créer échanger, venez nous rejoindre.

Renseignements : Valérie : tel : 06 65 87 58 89

Comité des fêtes (Lou Fiestou) : tel : 06 19 81 50 52

Croquant danse 24 : *danses de loisirs, danses de salon*, les mardis soirs, pour les adultes, de 19h à 22h ; le mercredi après-midi (de 14h à 16h) pour les enfants dans la salle des fêtes ;

Un grand choix vous est proposé : danses en ligne, rock, salsa, valse, tango, paso doble, chachacha...

Première séance offerte sans engagement ; tel : IRENA (professeur): 06 73 82 72 75.

J-NOËL (président) : 06 71 70 68 17.

Pétanque

Football

Renseignements au football club de Monbazillac 05 53 22 49 54

Site : <http://fc-monbazillacsigoules.footeo.com>

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉCOLE

L'association "les amis de l'école" vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2013 !!
Nous vous donnons rendez-vous le Samedi 23 Février à Bouniagues pour notre prochaine manifestation **Le LOTO**. Nous tenons à vous rappeler que les bénéfiques contribuent aux sorties pédagogiques ainsi qu'à l'achat de matériel scolaire du RPI Colombier, Ribagnac et Bouniagues.

Nous comptons sur votre participation, à très bientôt !!!!

« LOTO »

SAMEDI 23 FEVRIER 2013
Salle des Fêtes de Bouniagues
20h30

BON D'ACHAT DE 160 euros
Jambon, canards gras, porc et nombreux autres lots....
1€ le carton
5€ les 6 et 10€ les 12
Quine enfants
Bourriche - Buvette



QUOI DE NEUF À L'OFFICE DE TOURISME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Notre Assemblée Générale se tiendra le lundi 25 février à 20h30, à l'Office de Tourisme. L'ordre du jour est fixé comme suit:

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Projets pour l'année 2013
- Renouvellement de deux membres du Conseil d'Administration
- Questions diverses

Nous vous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation pourront se présenter et participer aux votes.

EXPOSITION / VENTE

Du 9 au 24 février dans les salles du château, Emmanuel Dubois en partenariat avec l'Office de Tourisme organise une exposition vente de photos et de peintures sur le Pays Issigeacois. Tous les bénéfiques serviront à financer l'exposition Michel Jeury prévue en juin. Merci de votre soutien.

Office de tourisme du Canton d'Issigeac
Place du Château - 24 560 ISSIGEAC
Tél. / Fax: 05.53.58.79.62
ot.issigeac@orange.fr / www.issigeac.fr

DERNIÈRE MINUTE

ISSIGEAC

LA MAISON DES TÊTES

Après avoir pris connaissance de la pétition pour la sauvegarde de la Maison des Têtes (pétition qui a recueilli plus de 550 signatures à ce jour), Monsieur Bernard Pouget, Sous-Préfet de Bergerac, conscient de la richesse architecturale et patrimoniale que représente cet édifice inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques en 1946 a décidé de saisir ses services compétents.

Afin de poursuivre cette démarche de protection du patrimoine immobilier, je propose la création d'une association dont le but principal sera, outre la priorité de la sauvegarde de la Maison des têtes, de répertorier, de sensibiliser et de veiller à la conservation de l'ensemble du patrimoine immobilier du canton d'Issigeac.

Pour tous renseignements, vous pouvez me joindre à Fondargent - 24560 Issigeac. téléphone:
05.53.58.72.51. E.mail fontdargent@orange.fr

Marie-Dominique Gérard-Bot